

"Cap vers la DRFiP" ... ou plutôt : di Capu ind'u muru* !

CTPD commun filière fiscale/gestion publique du 8 novembre 2010 - Compte-rendu

Le 8 novembre 2010 s'est tenu à Ajaccio le Comité Technique Paritaire Départemental commun aux deux filières, en présence des deux directions et des représentants syndicaux avec pour ordre du jour :

1. SIP d'Ajaccio
2. AGORA
3. CHORUS
4. Questions diverses

En préambule, la délégation FORCE OUVRIERE a tenu à rappeler le contexte dans lequel se tient ce CTPD : Le passage en force de la réforme des retraites au mépris de la forte mobilisation des salariés et du soutien d'une grande majorité de l'opinion publique aux actions menées par les Organisations syndicales.

Cette "contre-réforme" aussi injuste socialement qu'inefficace économiquement s'inscrit dans une entreprise de démolition de la "République Sociale" dont le véritable objectif consiste à réduire la dépense publique sous la pression des marchés financiers. Force Ouvrière continuera de réclamer l'abrogation de cette loi.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) avec son "fleuron" (dicit Woerth !) la Fusion DGI/DGCP participe de cette politique destructrice du service public. Celle-ci se met en place à marche forcée en même temps que les suppressions d'emplois dogmatiques aggravent les conditions de travail des personnels ainsi que le service rendu aux usagers.

Les chiens aboient et la caravane du Sarko-Parini-Circus passe ...

Dans un tel contexte, le dialogue social dont se gargarise la Direction Générale des Finances Publiques n'a plus aucune signification : **Le Directeur Général décide, les directions locales appliquent sans aucune marge de manoeuvre**, sous la "haute surveillance" du délégué interrégional.

Quelle belle trouvaille que ce délégué interrégional, inconnu des agents parce que volontairement éloigné du terrain, qui sert de filtre entre le directeur général et les DRFiP sans jamais apparaître et qui tire les ficelles de la mise en oeuvre de la fusion ... Qu'il s'agisse de moyens budgétaires (crédits immobiliers, réalisations de travaux, crédits de vacataires...) de gestion des personnels, de restructuration du réseau et de tout ce qui touche de près ou de loin à la vie des services, l'interlocuteur incontournable c'est le délégué interrégional.

Les DRFiP exercent donc leur responsabilité dans un cadre extrêmement contraint.

Ce constat a conduit la délégation FO à poser une nouvelle question au futur DRFiP de CORSE :
"M. Deplette, à quoi servez-vous ?"

... Si ce n'est à participer à votre niveau à la casse du service public programmée en haut-lieu !

Tirant les conséquences des difficultés que rencontrent les agents dans les structures nouvellement créées (en particulier SIP et Trésorerie SPL de Porto-Vecchio ...) et se projetant sur les nouvelles suppressions d'emplois à venir au 1er janvier 2011, la délégation FORCE OUVRIERE a proposé à M. Le Préfigurateur de remplacer l'intitulé de sa lettre d'information "*Cap vers la DRFiP*" par "*Cap dans le mur !*"

Dans sa réponse aux déclarations liminaires des O.S., M. Deplette a précisé que les arbitrages étaient rendus effectivement par la délégation interrégionale et qu'il lui revenait de défendre au mieux les intérêts des agents de la DRFiP. Concernant Porto-Vecchio, M. Deplette a reconnu que la situation n'est pas "idyllique" et qu'il restait beaucoup de travail à faire pour améliorer en particulier l'accueil

1) SIP d'Ajaccio

A lire sur le site FO-DGFiP 2A la note de la direction locale concernant la mise en place du SIP d'Ajaccio (organisation, missions et règles de vie communes).

- Après un exposé de Mme Goubert sur la mise en place du SIP d'Ajaccio, la discussion à une nouvelle fois porté sur le choix de l'implantation du SIP. Sans revenir sur les arguments déjà développés à plusieurs reprises, FO a rappelé son opposition - dès l'origine - à ce choix.
- Les délégués FO ont mis l'accent sur les conditions de travail des agents qui vont se détériorer compte-tenu notamment de l'exiguïté des bureaux dont certains d'entre eux sont en dessous de la limite inférieure de la norme préconisée (8 à 12 m² / agent) !
- S'agissant de l'accueil du public, ils ont alerté la direction sur la situation de nos collègues qui voient les relations avec le public se dégrader. Agressivité et violence verbale de la part des contribuables deviennent le lot quotidien des agents de guichet. Cette fonction suscite à juste titre de moins en moins de vocations ! La direction a d'ailleurs précisé qu'entre janvier et octobre 2010 ce sont plus de 22 000 contribuables qui se sont présentés à l'accueil de Cunéo ... dont 4567 pour le seul mois d'octobre ! Il reviendra à M. Jacques COTI, Trésorier Principal, adjoint au chef de SIP, d'assurer la responsabilité de l'accueil dans toutes ses composantes au SIP d'Ajaccio (guichet, téléphone ...)
- Concernant les horaires d'ouverture au public, la délégation FO a attiré l'attention de l'administration sur l'heure de fermeture le vendredi après-midi (16h15, qui constitue une heure tardive, notamment pour la fonction de caissier) L'administration a confirmé qu'à la date de création du SIP (3 janvier 2011), tous les agents seront soumis au système AGORA.
- **Les agents concernés par une affectation au SIP d'Ajaccio disposent d'un délai de 15 jours à partir de la date de ce CTPD pour formuler leur refus éventuel de rejoindre cette affectation. Les CAP locales cat. C et B se réuniront ensuite afin de statuer sur les mutations.**

VOTE concernant la création du SIP d'Ajaccio :

FO : 4 voix contre
CGT : 3 voix contre
SNUI : 3 abstentions
administration : pour

2) AGORA

Le système AGORA, qui sera généralisé à l'ensemble des agents du département au 1er janvier 2011 individualise la gestion du temps de travail, des absences et des frais de déplacement (cf: *Pièce jointe sur le site FO-DGFiP 2A - note de présentation du système*).

Comme pour les agents du SIP d'Ajaccio, une consultation des personnels sera lancée afin que ceux-ci choisissent pour l'année le module horaire (durée quotidienne de travail / jours ARTT) ainsi que les plages fixes souhaitées.

FO a rappelé les conditions dans lesquelles les horaires variables avaient été mis en place en 2005 alors au Trésor Public. Le système AGORA (récupération, autorisations d'absence ...) paraît moins favorable aux agents que le règlement actuel en vigueur dans la filière gestion publique pour la Corse du Sud.

FO a demandé que ce sujet soit à nouveau débattu lors du prochain CTPD.

3) CHORUS

L'administration a informé les représentants du personnel que dans le cadre du déploiement de CHORUS dans les services de la DGFiP de Corse, 2 agents filière gestion publique et 1 agent filière fiscale pour le département seront mis à disposition de la plate-forme CHORUS (Centre de Services Partagés interministériels - CSPI).

Ces agents ne seront pas remplacés dans leur filière d'origine ! En réalité, ce sont donc 3 emplois qui disparaissent de nos services ... en sus des emplois qui seront supprimés au 1er janvier dans le cadre de la Loi de Finances 2011 ...

Les délégués FO ont contesté l'opacité de la méthode de calcul employée par les technocrates des ministères et de l'IGF et s'interrogent par ailleurs sur le bénéfice de la création pour la DGFiP d'un CSPI, puisque celui-ci est placé sous l'autorité du Préfet de Région et par conséquent ne donnera pas lieu à la création d'emplois pour notre administration.

Pour conclure sur ce sujet, les délégués FO ont rappelé qu'à l'instar de la RGPP, le CSPI regroupe des agents d'administrations différentes qui exercent les mêmes fonctions, mais qui n'ont pas les mêmes rémunérations ... ce qui est totalement inacceptable. Le Préfet a déjà été saisi de cette inégalité de traitement par l'Union Départementale FORCE OUVRIERE.

4) Questions diverses

- Le syndicat FO a dénoncé l'utilisation des budgets départementaux filière fiscale et gestion publique pour entreprendre des travaux à la TG dans le cadre de la fusion. Comme nous l'avions déjà signalé, ces travaux auraient dû être financés par la Direction Générale sur des crédits spécifiques. Voilà un exemple concret d'arbitrage du fameux délégué interrégional !
- Un CTP commun dédié à la mise en place de la DRFiP au 1er décembre se réunira le 23 novembre 2010.
- la délégation FO est à nouveau intervenue sur la situation à Porto-Vecchio pour dénoncer le manque de moyens en personnel de ces 2 structures (SIP et Trésorerie SPL) qui génère de multiples tensions. M. Deplette et M. Grosjean ont répondu qu'une réunion avait eu lieu avec les responsables de ces 2 sites et qu'ils étaient conscients du sous-effectif des ces postes. L'administration va s'employer à combler ce déficit. Par ailleurs, un effort de communication sera fait en direction des contribuables afin qu'ils s'adressent directement au bon interlocuteur.

* *"Di Capu ind'u muru" : "De tête dans le mur"*

Les délégués FO-DGFiP 2A